



SPECIAL CONGRES ACADEMIQUE RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE février 2012 – janvier 2014

1°) LE CONTEXTE GENERAL février 2012 janvier 2014

En 2012, la crise se poursuit. Le Président Sarkozy et son gouvernement en fin de mandat décident de modifier les modalités d'évaluation des enseignants et CPE. Le SNES avec la profession s'est fortement mobilisé contre ce décret. Dans ces élections le SNES s'est prononcé clairement pour la défaite du candidat Sarkozy, lors de son congrès à Reims. Le candidat Hollande, parmi d'autres, s'engage à abroger ce projet de décret dans le cadre d'une politique bien différente en matière d'éducation, en particulier en stoppant l'hémorragie des postes. L'élection du nouveau Président de la République et la mise en place du nouveau gouvernement créent l'espoir d'une politique très différente annoncée par l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants ainsi que par l'annonce de créations de postes dans l'éducation.

Le gouvernement Ayrault fait des choix qui aggravent la pression sur la dépense publique, même si l'éducation semble épargnée : le traité sur la stabilité la coordination et la gouvernance, contrairement aux engagements du candidat Hollande, est adopté avec un simple additif sur la croissance. Le SNES-FSU s'est engagé dans une campagne de débats citoyens pour illustrer les conséquences sur les services publics. Le SNES-FSU s'est également fortement impliqué pour une réforme fiscale redonnant à l'impôt sur le revenu une réelle progressivité, tout en révisant la fiscalité des entreprises et en dénonçant les cadeaux fiscaux sans contreparties. Le SNES-FSU a porté fortement la demande de revalorisation des traitements et pensions. Le SNES-FSU continue à réclamer l'application de la loi supprimant le délai de carence dans les fonctions publiques, il continue aussi à réclamer des fins de carrières dignes, devant l'allongement programmé de la durée du travail, et la dégradation des conditions du travail. Nous continuons de réclamer le rétablissement de la CPA en fin de carrière.

La question de la laïcité a été largement en débat. Le SNES-FSU s'est opposé à ce que la morale laïque devienne un enseignement spécifique, même s'il rappelle que le renforcement du travail sur la laïcité dans des disciplines peut être utile. Le SNES qui a soutenu l'évolution législative pour le mariage pour tous s'est fermement opposé à la demande, voire à l'injonction pour des débats orientés dans les

établissements privés sous contrat.

La défense des droits et libertés est au cœur de l'action du SNES-FSU. C'est une part importante de son action en lien avec la FSU et avec les associations locales (LDH, RESF...). Le SNES-FSU est intervenu auprès de différentes autorités pour empêcher l'expulsion des sans papiers particulièrement des jeunes en formation.

La protection sociale et la santé au travail. Le SNES-FSU s'est fortement impliqué dans la mise en place et l'animation des nouveaux Comités Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Nous y portons l'exigence d'une véritable médecine de prévention, la nécessité d'élargir la liste des maladies professionnelles et de travailler plus sérieusement sur les risques psychiques et sociaux. Ce sont des espaces où la parole des personnels en souffrance peut et doit être portée sans aucune complaisance. Ce sont des espaces où notre conception du syndicalisme de terrain se révèle efficace. Localement, nous ne sommes pas au bout de conflits de management parfois très durs et dont les conséquences peuvent être dramatiques pour toutes les catégories de personnels!

Sur le terrain des choix éducatifs le SNES-FSU s'est également fortement impliqué dans les instances académiques et même nationales afin d'obtenir la remise en cause et la fin de dispositifs que nous contestons majoritairement dans nos professions. Livret Personnel de Compétence, Note de vie scolaire, Réforme des lycées, dispositifs ECLAIR. Le SNES-FSU a pesé de tout son poids pour que la loi de refondation de l'école ne soit pas réduite à la volonté de l'UNSA ou du SGEN de la mise en place de l'UNSA ou du SGEN de la mise en place d'une simple "école du socle", nouvel avatar de l'ancienne, très ancienne conception de "l'école fondamentale". Nous avons pu sauvegarder dans cette loi le maintien des équilibres dans l'organisation du système éducatif en préservant l'unité du second degré. Nous avons pesé également pour la mise en place des ESPÉ, remettant sur pied une formation des enseignants. Même si nous sommes encore éloignés de l'idéal que nous portons, cela n'en constitue pas moins un progrès par rapport au néant programmé par l'ancien gouvernement. Cela dit, les incidences de la baisse démographique dans notre région ont encore des conséquences sur les suppressions de postes, en 2014 se seront encore 56 postes qui man-

queront dans nos établissements. Le SNES-FSU s'est également fortement impliqué dans la critique du Projet Académique, et de fait a pu le faire évoluer substantiellement.

Les résultats des dernières élections professionnelles ont montré l'attachement des enseignants, Copsy et CPE à un syndicalisme de masse, combatif et porteur de propositions fondées sur l'appropriation des réalités des métiers. Le SNES-FSU a sans cesse plaidé la cause des services publics, le besoin d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, l'intervention de l'État en faveur de l'investissement productif, ce n'est peut être pas étranger à ces résultats. Le SNES pratique toujours un syndicalisme de présence sur le terrain, au côté de tous les collègues en difficulté ou en conflit, cela aussi, compte. **Nous, au SNES Champagne-Ardenne, nous sommes encore et toujours là sur le terrain à vos côtés, et nous restons vigilants au respect du droit des enseignants titulaires ou non, en poste ou TZR, CPE, CoPsy et tous les personnels de surveillance, quels que soient leurs statuts.**

Sur le plan de la syndicalisation, notre section académique maintient son taux, même si la suppression des postes entraîne mécaniquement une baisse du nombre de syndiqués. C'est pourquoi, pour la période qui s'ouvre, **la syndicalisation reste un enjeu majeur pour le SNES.**

2) COLLÈGES

La base de notre action est demeurée la réponse aux besoins d'information des collègues via les permanences, les heures d'information syndicale dans les établissements, des stages et nos publications, en particulier sur la mise en place des réformes (livrets de compétences, socle commun, évolution des disciplines, de l'évaluation, histoire des arts ...). Un effort a été réalisé pour réaliser des stages hors de Reims (Saint-Dizier, Sainte-Savine, Langres). Nous avons aussi porté les revendications et positions du SNES dans les instances, lors d'audiences, dans nos publications et dans la presse qui nous contacte régulièrement. Nous avons également organisé régulièrement des conférences de presse. Ces différents moyens de communication nous ont ainsi permis de rapporter les conséquences pour les collègues et les élèves des fermetures de classes et son corollaire, la hausse du nombre d'élèves par classe, de l'augmentation des postes à cheval,

de la baisse globale des moyens accordés aux disciplines, de la surcharge des tâches annexes de plus en plus déconnectées de l'enseignement... Nous avons dénoncé la politique d'abandon manifeste d'un collège pour tous par le maintien des ÉCLAIR, les internats « d'excellence », la volonté de limiter le champ de l'éducation prioritaire... Nous avons participé aux assises inter-académiques qui se sont tenues à Metz en décembre 2013 et sommes intervenus pour dénoncer les conditions de travail dégradées dans ces établissements, comme dans l'ensemble des collèges.

Nous avons été amené à intervenir plus fréquemment pour faire respecter les droits de collègues face à des dérives de personnels de direction. Nous avons aussi interrogé le rectorat et les DSDEN sur le management des établissements : origine des dérives constatées, de la pression accrue sur les enseignants, rôle des lettres de mission et des primes au mérite pour les chefs d'établissement, etc. La situation des collèges a été un sujet majeur du stage académique intitulé "Relations avec la hiérarchie", permettant d'aider les collègues à faire face à ces dérives managériales.

Dans le même temps, auprès des collègues comme de la hiérarchie, nous avons avancé des propositions issues de notre réflexion et de notre expérience pour un renouveau du travail collectif, et pour combattre la difficulté scolaire par des moyens qui prennent en compte l'activité réelle des élèves et des enseignants et non par des dispositifs virtuels conçus et imposés d'en haut.

3) LYCÉES

Deux rentrées : 2012 et 2013, sous le signe d'un changement politique et donc de ministre de l'Éducation Nationale. Exception faite du retour de l'enseignement obligatoire de l'histoire géographique en terminale scientifique, il n'y a pas eu de véritable rupture entre les deux ministères. La réforme Chatel qui a structuré les lycées est toujours là, même si par ailleurs Vincent Peillon dans sa lettre aux enseignants évoque un bilan engagé (attendons de voir.....). Pour des effectifs stables en lycées, nous avons continué à perdre des emplois : 139 à la rentrée 2012 et 49 à la rentrée 2013, donc peu de perspectives d'amélioration des conditions d'exercice du métier. Dans les instances : CTA, Caen, dans les audiences régulières au rectorat, nous avons continué à rappeler nos demandes : rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines, abandonner le tronc commun, revenir à une définition nationale des dédoublements, redonner un cadre national aux épreuves de langues vivantes pour la partie compréhension orale et expression orale, repenser la réforme de la voie technologique.

Nous avons aussi participé aux groupes de travail sur les réseaux d'établissement, notamment le regroupement des LP et LEGT des cités scolaires et exprimé nos fortes réticences qui sont aussi celles des personnels (en terme de conditions d'exercice, d'utilisation des DHG). Des rencontres bilans sur l'organisation du baccalauréat, avec des propositions d'amélioration ont pu être retenues par le service des examens. Publications académiques, visites d'établissements, contribution critique au projet académique ont complété ces deux années. La suite s'annonce chargée : volonté de revoir le statut de 1950 : nouveau calcul des heures de première chaire ? de laboratoire ? des heures pondérées du postbac ? Nouvelles discussions sur les programmes ? La rentrée

2014 sera placée sous le signe de nouvelles suppressions de postes et d'une augmentation des heures supplémentaires, c'est pour quand le changement ?

4) LA FORMATION DES MAITRES ET L'ÉSPÉ

Entre 2012 et 2014, les conditions d'entrée dans le métier d'enseignant ont considérablement évolué. Le gouvernement précédent avait dégradé de façon dramatique la formation dispensée aux professeurs fonctionnaires stagiaires, leur imposant une affectation quasiment à temps plein après l'obtention du concours et l'obligation de valider leur formation. Cette entrée brutale dans le métier avait été justifiée par l'élévation du niveau de formation, les nouveaux enseignants étant désormais recrutés au niveau du Master.

La priorité donnée à l'éducation annoncée par le Président de la République François Hollande élu en mai 2012 ne s'est hélas pas traduite par une amélioration de l'entrée dans le métier, malgré la création annoncée de 60.000 postes. Plusieurs nouveaux dispositifs pourtant supposés améliorer l'attractivité du métier et pallier la crise de recrutement ont été proposés : les EAP (emplois d'avenir professeurs) et les contractuels admissibles ont ainsi été présentés comme une solution faisant office de pré-recrutement, alors même que les conditions de travail de ces nouvelles catégories de personnels précaires sont déplorables.

La réforme actuelle, qui s'appliquera à la rentrée 2014, n'a pas été plébiscitée par la profession : baisse de 30 % des volumes de formation, affectation à mi-temps dans les établissements pour les professeurs fonctionnaires stagiaires, avec obligation de valider en parallèle un enseignement de seconde année de Master, dû au choix du ministère d'intégrer le concours dans la formation. Les perspectives pour la rentrée ne sont donc guère réjouissantes pour nos futurs collègues entrant dans le métier.

En ce qui concerne la mise en place des ESPÉ dans notre académie, la dernière audience du mois de novembre 2013 a permis de faire remonter les difficultés. Le SNES-FSU dénonce le manque de représentation des professionnels de terrain dans les instances de l'ESPÉ, et le flou qui règne encore sur l'organisation de la formation et les rôles respectifs des différents intervenants. Malgré ces conditions, les élections à l'ESPÉ ont permis d'avoir une représentation de la FSU pour la majorité des personnels.

Tout au long de ce mandat qui a vu des bouleversements énormes dans la formation, l'apparition de personnels de statuts variés, des difficultés à rencontrer les stagiaires puisque le lieu unique IUFM n'existait plus..., alors que les autres organisations syndicales se sont contentées d'être présentes le jour de la rentrée des stagiaires, le SNES-FSU a continué à être présent pour les aider en organisant des distributions de masse à tous les concours, en les informant sur leurs droits (stages ciblés, réunions mutations spécifiques...) et bien évidemment en participant de manière active à toutes les CAPA les concernant.

5) GESTION DES PERSONNELS

Le SNES a toujours été présent dans les CAPA et GT pour mettre en avant nos mandats :

- **concernant la hors-classe** : nous avons milité chaque année en commission et en dehors (lors des groupes de travail de discussion que nous avons systématiquement demandé au rectorat) pour que les collègues proches de la retraite puissent être promus. Depuis deux ans, nous voyons en effet que des collègues au 8^{ème} échelon

sont promus alors qu'il reste des collègues au 11^{ème}, et proches de la retraite, qui ne le sont pas. Nous avons aussi dénoncé les inégalités entre les disciplines. Nous espérons que nous avancerons rapidement sur ce sujet.

- **concernant l'avancement** : si cette opération semble anodine et mécanique pour certains, nous n'avons pas manqué, là aussi, de dénoncer les disparités entre les disciplines dans les notations pédagogiques. Cela crée des inégalités dans l'avancement. Nous avons sollicité une audience auprès des corps d'inspection sur cette question.

- **concernant les TZR** : nous intervenons systématiquement pour que le rattachement des TZR soit respecté. C'est pourquoi nous incitons les collègues à envoyer un courrier au rectorat pour demander le maintien de leur établissement de rattachement. Lorsque le rectorat modifie hors séance ces rattachements, quand les collègues nous sollicitent, nous parvenons à obtenir gain de cause. Nous avons aussi dénoncé les affectations sur trois établissements.

Les commissaires paritaires ont défendu au mieux les intérêts des collègues, œuvrant pour des améliorations en matière d'affectation, de notation, d'avancement, après un systématique travail de vérifications et de propositions.

Nos actions ne se limitent pas aux commissions car au cours de ces deux années, nous avons aussi accompagné les collègues en situation de difficultés.

Nous avons systématiquement organisé des réunions d'information dans toute l'académie lors des mouvements inter et intra. Des permanences spécifiques ont été mises en place au siège du SNES, les samedis en période de mouvement et les syndiqués ont pu être reçus lors de rendez-vous individuels. Un important travail d'information auprès des collègues a été poursuivi avec envoi des résultats dès la fin de la commission et appels téléphoniques systématiques des syndiqués lors des mouvements intra et TZR, outre l'envoi de mails.

Notre action s'est poursuivie lors des FPM (Formation Paritaire Mixte Académique) où nous avons obtenu que le rectorat renonce à la divulgation du projet avant vérification et validation en commission. Même si l'outil informatique du ministère s'améliore, notre travail n'en reste pas moins important, d'autant plus que nous n'avons pas manqué de proposer des améliorations pour les mutations des collègues et contribué ainsi au respect du barème. Contrairement à d'autres organisations syndicales, nous considérons que notre rôle ne se limite pas à «enregistrer» les résultats et à les diffuser rapidement, quand ce n'est pas avant les commissions.

Nous avons aussi demandé, et obtenu par ailleurs, le déplacement des supports stagiaires permettant à davantage de collègues de muter.

C'est grâce à notre représentativité et à votre vote que nous avons pu effectuer ce travail. Lors des élections de 2011, vous avez renouvelé au SNES, et plus largement à la FSU, votre confiance en nous accordant 33 sièges sur 51 (+ 1 siège chez les certifiés), tous corps confondus, soit 64,7 % des sièges.

Ce résultat traduit, une fois de plus, la confiance témoignée à nos élus, la reconnaissance de notre travail en CAPA ou en groupes de travail,

l'attachement à notre conception d'un syndicalisme authentique, revendicatif et actif.

6) CPE

Les responsables académiques tiennent les collègues informés de l'actualité de la catégorie par des réunions et des publications régulières. Nous organisons régulièrement des réunions dans les différents départements afin de pouvoir contacter un maximum de collègues. Nous avons ainsi informé les collègues syndiqués des différentes opérations de gestion les concernant. Pour le mouvement intra-académique, le SNES a préparé efficacement cette phase des affectations par un travail important de suivi des élus. Le SNES a pu conserver le critère logement permettant aux collègues de notre académie de préciser le type de vœu souhaité. Nous suivons toutes les situations à problème et intervenons auprès du rectorat et des IPR en cas de besoin. Nous avons contacté tous les établissements concernés par des mesures de redéploiements afin de vérifier les informations données par l'administration. Nous avons fait reconnaître la nécessité de création d'un deuxième poste dans tous les collèges de plus de 630 élèves et continuerons à nous battre pour faire descendre ce seuil.

Le SNES est une fois encore le syndicat majoritaire de la catégorie avec 6 élus sur 8 en CAPA, ce qui prouve la confiance des collègues dans notre organisation.

Une permanence est assurée plusieurs fois par semaine pour les CPE.

7) COPSY

Le secteur COPsy a poursuivi son activité en étant à l'origine de diverses manifestations, rencontres avec l'administration, les élus, et l'organisation de stages syndicaux. Il a agi avec l'ensemble du SNES pour défendre les CIO, brutalement asphyxiés par le désengagement du Conseil Général de la Marne, pour lutter pour défendre les missions des COPsy et éviter un transfert de l'orientation aux enseignants qui pourrait s'accélérer, avec une dilution de l'orientation scolaire dans un soi-disant « service public de l'orientation » !

Cette confiance de la profession dans l'efficacité du SNES devrait aussi se traduire par une augmentation du taux de syndicalisation dans la catégorie ; c'est l'objectif que nous nous donnons pour les deux années qui viennent.

8) RETRAITÉ(E)S

La section académique compte 150 retraités syndiqués. La CA académique, le bureau académique et les bureaux départementaux en comptent dans leurs rangs. Nous essayons de les réunir au moins une fois par an.

Les sections fédérales FSU fonctionnent au niveau régional, de la Marne, de l'Aube ; elle se met en place dans la Haute Marne.

Dans la Marne, la FSU est représentée au CODER-PA (comité départemental des personnes âgées) qui dépend du Conseil Général.

Les retraités sont aussi adhérents de la FGR (Fédération Générale des Retraités de la fonction

publique) du fait de leur appartenance au SNES. Nombreux sont ceux qui sont impliqués dans son fonctionnement au niveau départemental.

Les retraités ont des revendications communes avec celles des actifs : pouvoir d'achat, protection sociale, avenir des retraités, fiscalité, avenir des services publics.... C'est pourquoi ils sont nombreux dans les manifestations aux côtés des actifs. Ils ont aussi des problèmes plus spécifiques comme le vieillissement, c'est pour cela qu'ils sont attentifs aux différents projets de lois en cours, ils seront l'un des thèmes des réunions que nous organiserons à l'occasion de la préparation du congrès.

Au SNES, les retraités sont des syndiqués à part entière et ils le font savoir !

Ils pourraient être plus nombreux, tout comme les actifs. Actifs, pensez à garder le lien avec les retraités et réciproquement, bien évidemment.

À vous d'apprécier l'activité de la section académique du SNES et de faire en sorte que le SNES devienne encore plus efficace et indispensable en continuant à vous syndiquer et à promouvoir le SNES auprès de tous nos collègues pour renforcer la syndicalisation.

Le Secrétariat Académique :

Christophe Girardin, Patrick Sarrazin, Annie Bécret, Guy Bourgeois, Elodie Cutrona, Chantal Dupont, Esther Jobertie, Yannick Lefebvre, Frédéric Lopez, Jean-Claude Richoilley, Célia Vollondat.

VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES du 1^{er} février au 21 février inclus

Le résultat des votes doit parvenir à la section académique pour le mardi 11 mars 2014 à 14 h au plus tard. Le dépouillement a lieu ce même jour à partir de 14h30.

Le vote est organisé à bulletin secret dans chaque établissement sous la responsabilité de l'équipe de militants et sous le contrôle de l'ensemble des adhérents de la section syndicale locale. Le S3 organise le vote des isolés et des retraités (établissement de moins de 5 syndiqués pour respecter l'anonymat du vote.

Extrait du règlement intérieur de la section académique

Article 2 : La commission administrative du S3, élue pour 2 ans par l'ensemble des syndiqués de l'académie comprend 40 membres. Les élections à la C.A. se font au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel. Seuls ont le droit de vote les syndiqués à jour de leur cotisation de l'année en cours. Les syndiqués ayant optés pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant réglé leur cotisation.

Article 3 : La C.A. sortante fixe la date des élections et la date de dépôt des listes. Un appel à candidatures doit être fait 2 mois avant la date des élections. Les syndiqués doivent avoir connaissance au moins 15 jours avant la date des élections des déclarations d'intention et des listes des candidats.

Article 4 : Les listes devront dans la mesure du possible, tenir compte de la nécessité de présenter les catégories, les départements et les divers types d'établissements. Les listes peuvent comporter au plus 80 noms (40 titulaires et 40 suppléants). Peuvent faire acte de candidature les membres du syndicat à jour de leur cotisation à la date de dépôt des listes.

Article 5 : Le nombre d'élus de chaque liste est fixé selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour les listes incomplètes (moins de 40 noms), le nombre de voix d'une liste est obtenu par addition des voix de chaque candidat de la liste divisé par 40. Les suppléants sont déterminés globalement selon le même principe dans les listes de titulaires et de suppléants mises bout à bout.

JEUDI 13 ET VENDREDI 14 MARS 2014

Congrès académique À Charleville Mézières Au collège La Fontaine et LP ETION

Ce congrès, préparatoire au congrès national, est un moment important de la vie démocratique du S.N.E.S.

Tous les syndiqués sont concernés. Préparez-le par des réunions syndicales dans les établissements.

Participez au congrès académique en vous faisant désigner et mandater par les syndiqués de l'établissement.

Nous vous rappelons que :

- C'est au cours du congrès que sont arrêtées les positions du S.N.E.S. et ses revendications.
- Les rapports préparatoires sont publiés dans l'U.S.
- Un établissement peut éventuellement ne s'impliquer que sur une seule partie d'un thème ou sur un ou plusieurs sujets.
- Chaque établissement de moins de 25 syndiqués a droit à 2 délégués (en plus des membres de la CA académiques et des bureaux des sections départementales) ; les établissements de plus de 25 syndiqués ont 3 délégués.
- L'autorisation d'absence (sans retenue de salaire) est de droit. Le S.N.E.S. prend en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement (pensez à nous prévenir de votre présence et voir la circulaire spéciale congrès envoyée aux responsables S.N.E.S. d'établissement).

Annie Bécret

APPEL À CANDIDATURES

Le vote pour le renouvellement de la C.A. académique aura lieu en mai, en même temps que l'élection pour le renouvellement de la C.A. nationale et de certains bureaux départementaux. Les listes et professions de foi doivent parvenir au secrétariat académique avant le mardi 25 mars 2014 à 16 heures au plus tard. La profession de foi doit comporter au maximum 4000 signes. Le règlement électoral est le règlement national.

| Rapport financier du 1er septembre 2011 au 31 août 2013 | 2011-2012 | 2012- 2013 |
|--|---------------------|---------------------|
| Situation des comptes | | |
| Crédit Mutuel Comte Courant | 2 816,24 € | 1 792,40 € |
| BPLC Courant | 3 943,67 € | 1 998,89 € |
| BPLC Épargne | 83 889,93 € | 76 064,27 € |
| Livret Bleu Crédit Mutuel | 155 471,84 € | 158 871,98 € |
| Compte Casden | 625,35 € | 640,35 € |
| Caisse Siège Social | 140,01 € | 227,65 € |
| Total | 246 887,04 € | 239 595,54 € |
| Recettes | | |
| Cotisations | 266 805,18 € | 264 981,91 € |
| Intérêts, plus values placements | 4 741,65 € | 5 589,48 € |
| Subvention S4 pour locaux | | 9 350,00 € |
| Trop perçu S4 en 2010-2011 | 18 688,00 € | |
| Total | 290 234,83 € | 279 921,39 € |
| Dépenses | | |
| Frais de gestion (enveloppes, papier, reprographie, petit matériel, manif,...) | 21 992,51 € | 14 901,46 € |
| Frais de personnel (femme de ménage) | 3 676,02 € | 4 388,94 € |
| Réunions (déplacements, repas) | 35 549,09 € | 28 759,36 € |
| Frais de PTT : timbres, téléphone, routage, adsl | 26 343,10 € | 17 537,14 € |
| Local fonctionnement | 7 984,09 € | 7 946,71 € |
| Local équipement et travaux | 6 466,41 € | 29 046,33 € |
| Versement S4 | 165 722,00 € | 165 128,00 € |
| Subvention fonctionnement S2 | 8 000,00 € | 8 000,00 € |
| Frais bancaires | 183,76 € | 182,64 € |
| Taxe foncière | 11 282,00 € | 11 525,00 € |
| Total | 287 198,98 € | 287 415,58 € |

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Le SNES ne vit que par les cotisations et le nombre d'adhésions n'a pas progressé depuis le dernier congrès.

Plusieurs explications à cet état de fait :

- Avec les suppressions de postes importantes depuis plusieurs années, il est difficile de maintenir un taux de syndicalisation aussi élevé.
- Notre académie compte de nombreux jeunes professeurs en début de carrière qui obtiennent une mutation pour une autre académie au bout de quelques années. Chaque année, nous devons retrouver de nouveaux adhérents.
- Autre phénomène : beaucoup de collègues ne se syndiquent plus, une fois à la retraite.

La syndicalisation reste donc une question importante pour nous et nous ne devons pas oublier de proposer l'adhésion dès que nous rencontrons des collègues proches de nos idées.

C'est à nous de convaincre davantage de collègues qu'en se syndiquant au SNES, la profession sera la mieux défendue et que seule l'action collective permet d'obtenir des avancées.

Il ne faut pas oublier que, grâce à une situation financière saine, le SNES garde l'entière maîtrise de ses actions.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, la loi sur la transparence financière des organisations syndicales impose à ces dernières de publier leurs comptes chaque année. Conséquence : Depuis cette date, les comptes sont vérifiés et validés par la commissaire aux comptes.

Le rapport présente les comptes des années 2011-2012 et 2012-2013

À ce jour, les comptes de l'année 2012-2013 n'ont pas encore été clôturés et validés. Les résultats sont donc provisoires pour l'année 2012-2013.

Au cours de l'année 2011-2012, deux événements importants ont eu un impact sur certaines dépenses que sont les frais de gestion et de réunions : les élections professionnelles de décembre 2011 et les congrès académique et national à Reims au printemps 2012.

Conformément à la volonté de la section académique d'être attentive à l'entretien des locaux, des travaux ont été engagés au cours de l'année 2012-2013 : l'ensemble des fenêtres et des volets roulants a été remplacé. Cela a engendré une dépense beaucoup plus importante que lors de l'année 2011-2012.

Une erreur de facturation de France Télécom a impacté la dépense en 2011-2012 avec comme conséquence une forte augmentation de celle-ci. L'erreur a été rectifiée à l'automne 2012 et France Télécom a remboursé le trop perçu d'où une différence de dépenses entre ces deux années.

Notons aussi que la taxe foncière représente une dépense importante.

Actuellement, la recette des cotisations permet de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement mais ne permet pas d'investissement dans la rénovation des locaux notamment. Les travaux de rénovation de l'année 2012-2013 ont été financés par une subvention du S4 et par un prélèvement sur les réserves du S3.

La commission académique de vérification des comptes s'est réunie le vendredi 8 novembre 2013. Elle était composée de :

Marie-Madeleine Dorkel

Yohann Chanoir

Élus par la Commission Académique du SNES pour accomplir cette tâche.

Didier Janin, trésorier académique et Annie Bécret, trésorière adjointe, en présence de Célia Vollondot, secrétaire académique ont présenté les comptes ainsi que les pièces justificatives de la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2013.

Les membres de la commission de transparence financière ont constaté la régularité de la gestion comptable de la section académique, des sections départementales des Ardennes, de l'Aube, et des sections retraitées.

La commission rappelle à la section de la Haute-Marne qu'il est indispensable de respecter les règles comptables permettant une vérification approfondie des comptes.

Ils demandent au congrès académique d'accorder le quitus de leur gestion aux trésoriers.